

poisson étant de nouveau réciproquement admis en franchise et les pêcheries étant, une fois encore, réciproquement ouvertes.

Toutefois, il est d'opinion qu'il serait de l'intérêt évident du Canada de suggérer une indemnité pécuniaire en offrant de faire cet arrangement.

Et cela fut accepté en deux jours par le gouverneur général dans un câblegramme envoyé en Angleterre, de sorte que les paroles altièeres et la conduite encore plus arrogante de l'honorable ministre ne purent être tolérées en Angleterre, mais, heureusement pour le Canada, l'Angleterre intervint en cette occasion. Je ne suis pas très surpris que l'Angleterre n'ait pu, après cela, se fier au Canada pour négocier un traité. Ces messieurs ont presque provoqué une guerre entre le Canada, l'Angleterre, l'empire et les Etats-Unis. Par conséquent il n'était pas surprenant que l'Angleterre ne pût se fier au gouvernement canadien pour négocier un traité. Mais, bien qu'il en soit ainsi, je n'aimerais pas à faire partie de la Chambre lorsqu'on y adopterait un traité de commerce fait par nous par des représentants de Downing Street, sans enregistrer mon protêt, parce qu'à mon avis la diplomatie anglaise dans les affaires coloniales a toujours été marquée par l'insuccès. Nous espérons que cette phase de notre histoire était passée depuis que M. George Brown était allé à Washington en 1874, comme délégué, non pas de Downing Street, mais d'Ottawa, avec mission de négocier un traité. Va sans dire qu'il était autorisé à agir en cette qualité au nom de Sa Majesté, comme il devait l'être.

Plus tard nous avons réglé à Halifax le montant de nos réclamations contre les Etats-Unis, et cela de la manière la plus heureuse, sans l'intervention d'aucun agent de Downing Street, et j'espérais qu'on adopterait à l'avenir la position prise en 1882 sur ce sujet par M. Blake, et dont vous devez vous souvenir, M. l'Orateur. Je crois qu'il est inutile, pour que le Canada soit traité avec justice par les Etats-Unis, d'invoquer la puissance guerrière de la Grande-Bretagne. Tout cela n'est qu'un jeu de théâtre. Nous savons que le gouvernement anglais n'enverra pas ses cuirassés et n'ouvrira pas le feu contre les villes américaines pour nous défendre. L'Angleterre pourrait agir ainsi à Alexandrie ou dans la Birmanie, mais non contre les Etats-Unis. C'est la dernière chose qu'elle songerait à faire. Mais nous avons des réclamations à faire valoir, et nous devrions dire aux Etats-Unis: Vous avez intérêt à conclure en tout temps un traité avec nous, parce que vous en retirerez d'immenses avantages, et non seulement à le conclure, mais encore à le maintenir. Dans notre siècle ce ne sont pas les cuirassés ni les armées européennes qui font observer les traités, mais ce sont les avantages mutuels qu'en retire les pays qui les ont conclus. S'il n'en était pas ainsi comment la Suisse, ce petit état placé au centre de l'Europe en armes, pourrait-elle conclure des traités.

Mais nous savons qu'elle en conclut, de même que le Portugal, et que ces traités faits avec des nations plus puissantes sont loyalement observés. Nous n'avons pas besoin de l'aide de l'Angleterre pour conclure nos traités, ni pour les faire observer. Je vais démontrer l'importance énorme du commerce du Canada pour les Etats-Unis, comparé aux autres pays du monde. Il n'y a que trois pays qui fassent avec le Canada un commerce plus considérable que le Canada; ce sont l'Angleterre, la France et l'Allemagne. Nous faisons avec les Etats-Unis un commerce plus important que le grand empire du Brésil ou la petite île de Cuba, qui les avoisinent. Notre commerce est double de celui de l'Italie, de la Belgique ou des Pays-Bas, il dépasse trois fois celui de la Chine, du Mexique, du Japon; il dépasse quatre fois celui de l'Espagne, cinq fois celui de la Russie, six fois celui des cinq républiques réunies de l'Amérique Centrale, et dix fois celui du Chili et du Portugal. Il n'est pas raisonnable de prétendre que dans de telles circonstances, nous devions faire venir de Downing Street un agent chargé de conclure pour nous un traité équitable. Il y a quelques années, alors que le premier ministre actuel était au pouvoir

M. EDGAR

en 1868, deux de ses collègues allèrent à Londres pour s'occuper, entre autres choses, de la difficulté de San-Juan. C'étaient sir George Etienne Cartier et M. William McDougall, qui représentaient alors avec beaucoup de talent le gouvernement; et, dans une lettre à lord Granville, en date du 29 décembre 1868, ils écrivirent cette opinion,

Notre expérience de la diplomatie passée dans le règlement des frontières de l'Amérique Septentrionale, où une partie s'est toujours montrée disposée à faire des concessions, et l'autre à empiéter avec des résultats désastreux pour le Canada, nous avertit que nous pouvons craindre pour l'avenir de pareilles dispositions et de semblables résultats.

Voilà ce qu'ont dit, il y a vingt ans, des collègues de l'honorable premier ministre, et, M. l'Orateur, s'ils avaient raison dans leur rapport historique de ce qu'avait été la diplomatie passée, ils avaient assurément raison dans leurs craintes de ce qui arriverait prochainement, car nous savons que l'île de San-Juan a été cédée, nous savons que depuis lors nos réclamations relatives à l'invasion féniennne ont été abandonnées dans le traité de 1871, et je ne suis pas du tout convaincu que nous n'aurions pu faire mieux si le Canada avait eu le droit de contaire lui-même, sans aucune intervention étrangère, ses négociations avec les Etats Unis relativement aux pêcheries.

Pour ce qui regarde le traité qui nous occupe, M. l'Orateur, les concessions semblent être toutes du même côté. Ce traité renferme très peu de chose. Il couvre beaucoup de surface, semblable à un très petit morceau de beurre étendu sur une grande tranche de pain. On dirait qu'après avoir négocié pendant près de trois mois les plénipotentiaires sont arrivés à la conclusion que chacun d'eux devait faire quelque chose dans l'intérêt de son crédit, qu'il ne conviendrait pas qu'ils s'en retournassent sans avoir fait un arrangement quelconque, et ils ont préparé un petit arrangement relatif aux pointes; ils ont fait des concessions aux Américains au sujet des entrées dans les ports de douanes, et n'ont rien donné au Canada si ce n'est qu'ils ont décrété dans le 12e article que les bateaux-pêcheurs canadiens auraient dans les eaux de pêche américaines des droits égaux à ceux qui furent concédés aux Etats Unis. Mais le ministre des finances a dû admettre dans son discours que cela même n'avait aucune valeur; il en avait presque honte, et il en a fait des excuses. De sorte que, tout en ne désirant pas m'opposer au traité sous sa forme actuelle, je crois qu'il est comparativement inoffensif, mais à mon avis il renferme plusieurs concessions que nous aurions dû faire sans l'intervention des délégués à Washington. Je regrette qu'il n'accorde pas à nos populations maritimes le libre accès des marchés américains pour la vente de leur poisson, privilège qu'elles semblent toutes réclamer à grands cris. Mais, à part cela M. l'Orateur, ayant protesté contre la conduite tenue par le gouvernement en 1886, et contre la négociation des traités canadiens par des diplomates de Downing Street, je voterai pour la deuxième lecture du bill.

M. McDOUGALL (Cap-Breton): A cette heure très avancée de la nuit, ou plutôt à cette heure matinale, je n'ai pas l'intention d'occuper longtemps l'attention de la Chambre. Je ne prendrais pas la parole en ce moment sans l'importance qu'a ce traité pour ceux que j'ai l'honneur de représenter. Depuis le commencement des négociations entre les Etats-Unis et le Canada, les habitants de mon comté ont attendu avec anxiété ce règlement; et autant que j'ai pu le constater, le règlement que l'on a fait donne une satisfaction générale.

On a beaucoup parlé de la manière dont les Américains ont été traités par les officiers canadiens. Or, à ce sujet, je désire donner le témoignage d'un capitaine américain qui a fait la pêche. Dans une lettre au *Boston Herald* en date du 9 novembre 1886, il dit:

Il a été écrit et imprimé tant de choses au sujet de ce qui serait arrivé à des pêcheurs américains dans les eaux canadiennes et au sujet des indignités dont ils auraient été victimes, que je vous demande l'accès de vos colonnes pour faire connaître à vos lecteurs l'autre côté de